

FORMULAIRE DE DEMANDE

Saison 2023-2024

Carte

Mouv'



ÉTAPE 1 : JE M'ASSURE QUE L'ASSOCIATION EST PARTENAIRE DE L'OPÉRATION

Je contacte directement l'association souhaitée ou je vérifie la liste des structures sportives et culturelles partenaires du dispositif sur le site ville-tain.fr /rubrique Mes Démarches / Carte Mouv'.

ÉTAPE 2 : JE REMPLIS LE FORMULAIRE*

Nom et prénom du demandeur :
(représentant légal)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom de l'enfant bénéficiaire :

Date de naissance :

ÉTAPE 3 : JE JOINS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Photocopie du livret de famille des parents et des enfants.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

ÉTAPE 4 : JE DÉPOSE MON DOSSIER (Tout dossier incomplet sera refusé)

- Par courrier : Ville de Tain l'Hermitage - **Service des Sports** - 2 avenue du Président Roosevelt - 26600 Tain l'Hermitage

- Par dépôt : à l'**accueil de la Mairie** - 1^{er} étage Hôtel de Ville - 2 avenue du Président Roosevelt - 26600 Tain l'Hermitage

- Par Mail : à service-sports@ville-tain.com

DU 3 JUILLET AU 29 DÉCEMBRE 2023

* En remplissant ce formulaire, j'autorise expressément la Mairie de la Ville de Tain l'Hermitage à enregistrer dans un fichier informatisé les informations recueillies sur le présent formulaire ainsi qu'à les conserver durant le temps nécessaire à leur traitement.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018 et selon la législation en cours, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la commune de Tain l'Hermitage.